

L'Office américain des PME, la Small Business Administration, a été créé en vertu de la Loi sur les petites entreprises pour promouvoir les intérêts des petites entreprises et des entreprises défavorisées, et elle utilise différentes approches à cette fin. En 1989, 18 p. 100 des marchés principaux et 39 p. 100 des contrats de sous-traitance, représentant une valeur totale de 59 milliards de dollars, ont été accordés aux petites entreprises. Sur l'ensemble, l'équivalent de 13 milliards de dollars environ en marchés publics a donc été spécifiquement désigné par les agents de contrats comme «marchés réservés» exclusivement à ce secteur d'affaires. De telles commandes réservées peuvent être appliquées aussi bien aux marchés couverts par les dispositions de l'ALE et du GATT en matière des marchés publics qu'aux marchés qui ne sont pas assujettis à ces engagements internationaux.

Pour les besoins de la Small Business Administration, on définit généralement une petite entreprise comme une compagnie qui compte jusqu'à 500 employés et dont les recettes annuelles ne dépassent pas 3,5 millions de dollars; mais, dans certains cas, le nombre d'employés peut grimper jusqu'à 1 500. Par conséquent, les marchés réservés aux petites entreprises posent un problème particulier aux industries du Canada, car ils empiètent sur l'éventail des marchés qui intéressent le plus les entreprises canadiennes.

#### **Loi sur les crédits de défense**

La législation touchant les crédits annuels de défense («Defense Appropriations Act») recèle un certain nombre de dispositions limitant les achats à l'extérieur des États-Unis. Voici les plus importantes de ces mesures législatives :

- «l'amendement Berry» limite les achats du département de la Défense en nourriture, en vêtements, en tissus et en métaux spécialisés qui ne sont pas produits ou fabriqués aux États-Unis;
- «l'amendement Byrnes-Tollefson» interdit la construction de navires destinés à la Marine américaine, incluant les principaux éléments de ces navires, dans des chantiers navals étrangers;

#### **Loi sur l'aide alimentaire d'urgence**

La Loi sur l'aide alimentaire d'urgence prévoit la distribution d'aliments aux nécessiteux, des programmes d'alimentation pour les enfants et les étudiants, ainsi que la prestation d'une aide alimentaire aux personnes âgées et aux organismes de charité et l'offre de secours en cas de catastrophe. Les dispositions Buy American exigent que les organismes bénéficiaires n'achètent si possible que des produits alimentaires originaires des États-Unis.